

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 26 février 2026
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
20/02/2026

Nombre de Conseillers élus :

15

Nombre de Conseillers en fonction :

15

Nombre de Conseillers présents :

14

Nombre de procurations :

1

Étaient présents : la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM. BACHER Régis, FISCHER Claude, RETTIG Patrick

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, HEYD Valérie, KURTZ Sarah, HALTER Michèle, MATTER Fanny, NOEPPPEL Mélanie

MM. : GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel, BAUR David, SCHLUPP Julien

Absents : DIEMER Thibaut (procuration à FISCHER Claude)

Secrétaire de séance : OSTER Murielle, secrétaire de mairie par intérim

OBJET : Etat des projets réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg sur l'espace public depuis le début du mandat :

Le programme 2026 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour KOLBSHEIM, L'EMS a réalisé le tronçon de la RM93 entre la sortie du village (au niveau du virage du château d'eau) et le pont du COS pour un montant de 210 000,-€

Les chiffres clés :

Projets :

- 3 opérations de réaménagement
- 4 opérations d'entretien de la voirie
- 4 opérations sur le réseau d'eau
- 122 interventions issues de demandes GEDEMA
- 4 projets de proximité

Budget :

- Entretiens communaux 93 000 €
- Réaménagements communaux : 225 000 €
- Projets d'intérêts eurométropolitains : 502 500 €

Plantations :

- 5 nouveaux arbres plantés

Déconnexion des eaux pluviales

- Rue Bolzen : 350 m2 en gestion intégrée des eaux pluviales

Données cyclables :

- 80 ml d'aménagement cyclable créés en site mixte (zone de rencontre)
- 2 arceaux vélos installés

Réseaux eau :

- 1825 ml de réseau d'eau potable renouvelé

2020

Travaux de réseaux :

- Rue brûlée (entre la rue principale et la fin de la rue) – eau - pose 48 000 €

Entretien :

- Rue brûlée – chaussée 8 000 €

2021

Réaménagement complet :

- Rue de la division Leclerc : arrêt Kolbsheim mairie – mise aux normes des arrêts de bus 102 500 €

Travaux de réseaux :

- Rue de la Tour – eau – pose 137 000 €

2022

Entretien :

- Rue Bolzen – trottoirs 35 000 €

2023

Réaménagement complet :

- Route de Hangenbieten : arrêt de bus - voirie – ligne générique 400 000 €

2024

Travaux réseaux :

- Rue des noyers, rue des Jardins, impasses d'Altenau, rue de Breuschwickersheim, rue du Château – eau – pose 542 000 €
- Rue Bolzen – eau – pose 286 000 €

Entretien :

- Rue de Breuschwickersheim (tronçon entre la rue de la Liberté et la rue Jacques Maritain) – chaussées et trottoirs 35 000 €
- Rue des Jardins (tronçon entre la rue de la Tour et la rue de la Liberté) – Chaussée 15 000 €

2025

Réaménagement complet :

- Rue Bolzen – Voirie – Réaménagement 225 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Rappelle le problème d'écoulement d'eau sous le pont avec une stagnation permanente sur l'ensemble de la chaussée, et le risque d'accident causé par le verglas en cette période.**

OBJET : Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Madame la Maire ne participant pas au vote du Compte Financier Unique, le nombre de voix à prendre en compte pour la présente délibération est de 14, la majorité absolue de 8.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FISCHER Claude, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Madame KESSOURI Annie, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

1°) Donne acte à Madame la Maire de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, lequel peut se résumer ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice :	544 401.31€	Excédent de l'exercice :	199 915.93€
Recettes de l'exercice :	744 317.24€	Excédent reporté (2024)	200 000.00€
		Excédent F° cumulé :	399 915.93€
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice :	194 141.59€	Excédent de l'exercice :	61 539.14€
Recettes de l'exercice :	255 680.73€	Excédent reporté (2024)	321 834.26€
		Excédent I° cumulé :	383 373.40€
EXCEDENT DE CLÔTURE 2025 (Affectation, excédents & déficits reportés compris):			783 289.33€
RESTES à REALISER reportés sur l'exercice 2026		Dépenses :	46 000,00€
		Recettes :	0,00€
		Solde :	46 000,00€

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Approuve le report des restes à réaliser sur l'exercice 2026.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement et d'investissement ;

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

POUR MÉMOIRE		en EUROS
A) RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - Section de fonctionnement		199 915.93€
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS (ligne 002 du Compte Administratif N-1)		200 000.00€
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)		399 915.93€
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2025 (Excédent)		383 373.40€
DÉCISION D'AFFECTATION (excédent de clôture)		783 289.33€
DÉCISION D'AFFECTATION		
REPORT EN R° FONCTIONNEMENT 002		200 000.00€
REPORT EN R° INVESTISSEMENT 001		383 373.40€
R 1068 en investissement		199 915.93€

OBJET : Budget primitif de l'exercice 2026

Madame la Maire présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026, préparé avec le concours de la Commission des Finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2026 :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice :	677 038.80€	Recettes de l'exercice :	721 474.00€
dont prélèvement pour la section d'investissement	0,00 €	Excédent reporté	200 000.00€
Total des dépenses	677 038.80€	Total des recettes	921 474.00€
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice :	142 400.00€	Recettes de l'exercice :	20 000.00€
		Dont excédent de F° capitalisés	383 373.40€
		Excédent reporté	199 915.93€
Total des dépenses	142 400.00€	Total des recettes	603 389.33€
RESTES A REALISER de l'exercice précédent			
Dépenses reportées sur 2026	46 000€	Recettes reportées sur 2026	0,00 €

Le Conseil Municipal arrête par ailleurs la liste des Organismes et des Associations locales bénéficiaires de subventions de fonctionnement ainsi que le montant de ces subventions qui figurent au tableau ci-dessous :

2°) Liste des subventions aux associations et autres organismes

ligne	Bénéficiaires	Budget 2025	Budget 2026	Observations & aides en nature
	Personnes de droit privé <i>cpte 65741</i>	8 500,00 €	8 500,00 €	
1	Coopérative scolaire élémentaire +GS	915,00 €	915,00 €	
2	Maternelle Kolbsheim	305,00 €	305,00 €	
3	10 jours verts le futur	500,00 €	125,00 €	
4	Chorale UNION	100,00 €	100,00 €	salle mise à disposition chaque semaine le vendredi
5	Chorale Paroissiale	- €	- €	Activité en stand by
6	Association CASK	100,00 €	100,00 €	
7	CARITAS Alsace	1 000,00 €	1 003,00 €	selon facture
8	Association des donateurs de sang	300,00 €	300,00 €	100€ par collecte
9	APE Ptits Kolbsemer	- €	100,00 €	
10	Association Sports & Loisirs	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
11	Association des Arboriculteurs	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
12	Alsace Nature	1 000,00 €	500,00 €	aides aux juristes
13	Demi-Lune	- €	125,00 €	
14	COLLEGE DE ACHENHEIM Paul Wernert	- €	- €	
15	COLLEGE DE ACHENHEIM Paul Wernert	330,00 €	- €	
16	COLLEGE DE ACHENHEIM Paul Wernert	60,00 €	- €	
16	Banque alimentaire du Bas-Rhin	100,00 €	100,00 €	
16	A l'ouest de l'est	100,00 €	- €	
16	Pompiers de Breuschwickersheim	250,00 €	250,00 €	Célébration de l'armistice
	DIVERS	3 190,00 €	4 327,00 €	

3°) Liste des emprunts au 1^{er} janvier 2026

I. BUDGET PRINCIPAL											
Année du prêt	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée (ans)	Taux	Echéances	Dette en capit. à l'origine (€)	Capit. restant dû au 1.1.2026	Montant des remboursements	dont Intérêts	dont Capital	Dernière échéance
2022	Réhabilitation ancienne école 8rue de la Div Lec.	Caisse des Dépôts	15	0,620%	25/01/2026 25/04/2026 25/07/2026 25/10/2026	200 000,00 €	151 724,72 €	3 492,94 € 3 492,94 € 3 492,94 € 3 492,94 €	234,63 € 229,59 € 224,54 € 219,49 €	3 258,31 € 3 263,35 € 3 268,40 € 3 273,45 €	30/03/2036
					Total annuel:			13 971,76 €	908,25 €	13 063,51 €	
					TOTAUX:	200 000,00 €	151 724,72 €	13 971,76 €	908,25 €	13 063,51 €	
	Population 2025 1022 habitants				Par habitant:		148,46 €	13,67 €	0,89 €	12,78 €	

OBJET : Loyer SIVU Les Châteaux

La commune de Breuschwickersheim nous fait parvenir le calcul de mise à jour du loyer FDMJC suite à la fin du RPI Breuschwickersheim/Kolbsheim.

Cette mise à jour avait été convenue lors de la mise en place des loyers en 2021.

Il convient de préciser que l'attribution de compensation que la Commune de Breuschwickersheim verse au SIVU Les Châteaux est 116 842,83€/an et celle de Kolbsheim 74 667,19€/an.

D'après les calculs effectués par Sylvie ARBOGAST, Conseillère Municipale de Breuschwickersheim, les loyers passeraient de 18 957€ à 16 533€ pour la commune de Kolbsheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) **Désapprouve à l'unanimité le montant du remboursement demandé suite aux calculs élaborés,**
- 2) **Donne la responsabilité au SIVU Les Châteaux d'effectuer les calculs en bonne et due forme.**

OBJET : Demande de subvention pour le duathlon de Duppigheim

Madame la Maire présente une demande de subvention pour le Duathlon des 6 contrées 2026 (Championnat Grand Est Jeunes et Adultes) organisé par le club du TRIMOVAL qui se déroulera le 22 mars 2026 à la piscine le Triangle de Dachstein.

Plus de 3 000 personnes sont attendues dont au moins 6 participants de Kolbsheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. **d'attribuer une subvention à hauteur de 25 euros par dossard kolbsheimois, soit 150 euros à l'association organisatrice ;**
2. **de charger Madame la Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement.**

OBJET : Maintien du loyer de l'ancienne école à 500 € par mois

Madame la Maire informe que, suite à un premier bilan annuel présenté par Frédéric KUNTZ de l'association Divergeons, la fréquentation du bistro n'est pas suffisante. Cependant l'association se munie de nouvelles idées pour dynamiser plus encore.

En effet, jusqu'à ce jour, le bilan financier est à l'équilibre. Les bénéfices permettent à l'association de payer le loyer et les charges ni plus ni moins, mais ne permettent pas une rémunération.

C'est pourquoi, Madame la Maire présente le maintien du loyer à 500 € par mois charges comprises pour permettre de développer davantage l'activité au centre du village, au moins pour une durée d'un an supplémentaire.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **de baisser le loyer mensuel de l'Ancienne Ecole à 400 euros par mois charges comprises afin de contribuer au développement des activités dans la commune,**
2. **d'autoriser Madame la Maire à signer la convention présentée au Conseil et de la charger de la mise en recouvrement du loyer et des charges.**

OBJET : Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

⇒ **Déclaration d'intention d'aliéner**

- **DIA n° 04/2025** déposée le 22/11/2025 par Maître Claire CINI-BESANCON pour le compte de M. GARZENNEC Yannick en vue de la vente d'un bien situé 17 rue de la Division Leclerc à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 09/12/2025.
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2, n°112
Contenance : 705 m².
Prix : 840 000,-€
Acquéreur(s) : -
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.
- **DIA n° 01/2026** déposée le 19/01/2026 par M^e Lionel HUSSER pour le compte de M. & Mme PFISTER en vue de la vente d'un bien situé 4 rue de Hangenbieten à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 10/02/2026.
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2, n°286/55
Contenance : 2 a 47
Prix : 202 000,-€
Acquéreur(s) : M. DUBREUIL Alain, 25 rue Jacques Maritain 67120 KOLBSHEIM
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.

⇒ **Signature des devis ou marchés** : Finalisation de la dernière tranche de luminaires.

OBJET : Divers

- **Bureau de vote – élection municipales mars 2026 :**

<u>Organisation du bureau de vote</u> <u>MUNICIPALES 15 mars 2026</u>	
HORAIRES	PRESENTS
8h00 - 10h00	Annie KESSOURI Patrick RETTIG David BAUR
10h00 - 12h00	Claude FISCHER Mélanie NOEPEL Sarah PRENEY
12h00 - 14h00	Michèle STROH Marlène FREYSS Julien SCHLUPP
14h00 - 16h00	Fanny MATTER Lionel OBERHAUSER Aurélien MUTZIG
16h00 - 18h00	Valérie HEYD René CLAUDEL Murielle BIEHLMANN

- **Date de la prochaine réunion d'installation du Conseil municipal** : vendredi 20 mars 2026 à 19h00
- **Osterputz** : Cette année, le Conseil souhaite organiser l'Osterputz le 28 mars en collaboration avec DIVERGEONS.

KOLBSHEIM, le 26 février 2026



La Maire,

Annie KESSOURI